

# Informations complémentaires

Informations sur les différentes mesures et programmes  
mis en place dans le cadre de la crise liée au COVID-19

**NATATION**  
**ARTISTIQUE**  
**QUÉBEC** 

Mis à jour le : 14/05/2020

# Plan du document

1. Objectifs du présent document
2. Mise en garde
3. Mesures mises en place par la santé publique
  1. Consignes sanitaires pour tous
  2. Port du couvre-visage dans les lieux publics
  3. Autres consignes et directives
4. Programmes d'aide du gouvernement fédéral
  1. Soutien aux particuliers
  2. Soutien aux entreprises
5. Programmes d'aide du gouvernement provincial
  1. Outil de recherche
  2. Aide aux entreprises
6. Ressources légales
7. Activités
  1. Pendant l'arrêt
  2. Sport-études
  3. En prévision de la reprise
  4. Fonds Sport Québec (*remboursements*)
  5. Gestion du capital humain
  6. Sauveteurs et requalifications (NOUVEAU)
8. Assurances et couverture en cas d'accident
  1. Contexte
  2. Formation en ligne ou à distance
  3. Précautions (AJOUTS)
9. Autres informations – ressources supplémentaires
10. Phases de déconfinement de la pratique sportive (NOUVEAU)
  1. Phase 1
11. Contact pour question ou commentaire



Ce document se veut une synthèse de toutes les informations recueillies auprès des différentes institutions, et qui peuvent être pertinentes pour nos membres.



Ce document sera mis à jour au fil du temps, selon l'évolution de la situation.



L'objectif est de faciliter la vie de nos membres dans leur quête de réponses à leurs questions et de solutions à leurs problématiques vécues en lien avec la crise actuelle.



Il ne fait en rien office de loi, et ne se veut qu'un résumé de tout ce qui se trouve déjà ailleurs, sur les différentes plateformes.

# 1. Objectifs du présent document

## 2. Important!

*Les ressources  
officielles  
demeurent la source  
d'information la plus  
à jour!*

[Information sur le coronavirus \(COVID-19\)](#)

514-644-4545

418-644-4545

450-644-4545

819-644-4545

1-877-644-4545 (sans frais)

Personnes malentendantes (ATS) 1-800-361-9596



# 3. Mesures mises en place par la santé publique

## 3.1 Consignes sanitaires pour tous

Informations à jour accessibles  
via le site [quebec.ca](https://quebec.ca)

- Toute personne ayant fréquenté tout lieu public doit surveiller ses symptômes et respecter les consignes sanitaires suivantes :
- [Lavez-vous les mains](#) souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes.
- Utilisez un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.
- Observez les règles d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez :
  - Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes.
  - Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite.
- Si vous êtes malade, évitez le contact avec les personnes plus vulnérables, dont les personnes âgées, les personnes ayant un système immunitaire affaibli et les personnes ayant une maladie chronique.
- Évitez le contact direct pour les salutations, comme les poignées de main, et privilégiez l'usage de pratiques alternatives.
- Si vous devez sortir, maintenez autant que possible une distance d'au moins 2 mètres (environ 6 pieds) avec les autres personnes qui ne vivent pas sous votre toit.

# 3. Mesures mises en place par la santé publique

## 3.2 Port du couvre- visage dans les lieux publics

Informations à jour accessibles  
via le site [quebec.ca](http://quebec.ca)

- Le port du couvre-visage est recommandé dans les lieux publics lorsque la distanciation physique n'est pas possible. Cela peut se produire, par exemple, en se rendant à l'épicerie ou en prenant le transport en commun. Le port du couvre-visage dans les lieux publics doit obligatoirement s'accompagner des autres mesures de protection, comme l'application des mesures d'hygiène et de distanciation physique.
- Si vous êtes malade, restez à la maison. Si vous devez vous rendre à la clinique ou à l'hôpital, portez votre couvre-visage jusqu'à ce qu'on vous donne un masque de procédure.
- Les enfants de moins de 2 ans, les personnes avec des difficultés respiratoires, les personnes handicapées ou incapables de retirer leur couvre-visage sans l'aide d'une autre personne ne devraient pas porter de couvre-visage.
- Pour savoir comment fabriquer et utiliser un couvre-visage, consultez la page [Port du couvre-visage dans les lieux publics en contexte de la pandémie de COVID-19](#).

# 3. Mesures mises en place par la santé publique

## 3.3

### Autres consignes et directives

Informations à jour accessibles via le site [quebec.ca](http://quebec.ca)

- [Guide autosoins – Pandémie de COVID-19](#)
- [Consignes d'isolement](#)
- [Déplacements entre régions](#)
- [Rassemblements](#)
- [Festivals, événements culturels et événements sportifs](#)

# 4. Programmes d'aide du gouvernement fédéral

## 4.1

### Soutien aux particuliers

Les programmes mentionnés sont ceux pouvant répondre, à notre avis, aux besoins de nos membres (administrateurs, entraîneurs, officiels ou participants). La liste complète des programmes est toutefois disponible [ICI](#).

- **Prestation Canadienne d'Urgence (PCU)**
  - Prestation imposable de 2000\$ toutes les 4 semaines, pour un maximum de 16 semaines
  - Pour présenter une demande ou voir les conditions d'admissibilité, consulter le [lien suivant](#).
  - Liens utiles
    - [Deloitte](#), [Subvention salariale](#), [Plan d'intervention économique](#)
- **Prestation Canadienne d'Urgence pour les Étudiants (PCUE)**
  - 1250\$ par mois aux étudiants admissibles
  - Disponible du mois de mai au mois d'août
  - Selon l'adoption de la législation (détails à venir)



# 4. Programmes d'aide du gouvernement fédéral

## 4.2

### Soutien aux entreprises

Les programmes mentionnés sont ceux pouvant répondre, à notre avis, aux besoins de nos membres (administrateurs, entraîneurs, officiels ou participants). La liste complète des programmes est toutefois disponible [ICI](#).

- **Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes**
  - Possibilité d'obtenir un prêt de 40k\$, pour les entreprises en opération au 1<sup>er</sup> mars 2020, et avec une masse salariale entre 50K et 1 M\$ en 2019, et inscrites au registre fiscal fédéral.
  - 0% intérêt jusqu'au 31 décembre 2022, Si 30k\$ est remboursé d'ici au 31 décembre 2022, le prêt sera réputé payé en totalité
  - Contactez votre entreprise financière pour les détails. Pour ceux qui sont avec Desjardins, la demande se fait rapidement en ligne [ICI](#).
- **Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)**
  - Couvre généralement 75% du salaire d'un employé jusqu'à concurrence de 847\$/semaine
  - Pour tout employeur avec diminution des revenus bruts d'au moins 15% en mars et 30% en avril et mai
  - En vigueur du 15 mars au 6 juin 2020
  - Un outil de calcul de l'ARC est disponible: « [Outil Excel ARC | Calculatrice par étape de votre SSUC, version 3 | ARC | 24 avril](#) »
  - Pour les détails et/ou présenter une demande: [ICI](#)
- **Subvention salariale temporaire de 10%**
  - Mesure de 3 mois qui réduit le montant des retenues à la source à remettre à l'ARC
  - Pour tous les détails: [ICI](#)
- **Prolongation du programme de travail partagé**
  - Programme déjà existant, prolongé de 38 à 76 semaines.
  - Pour les détails et/ou présenter une demande: [ICI](#)

# 5. Programmes d'aide du gouvernement provincial

## 5.1 Outils de recherche

- Pour trouver le soutien financier approprié pour une entreprise : outil [ICI](#)
- Pour trouver le soutien financier approprié pour un particulier: outil [ICI](#)

# 5. Programmes d'aide du gouvernement provincial

## 5.2 Aide aux entreprises

Tous les programmes sont disponibles [ICI](#)

- Aide d'urgence aux PME
  - Pour les entreprises ayant besoin de liquidités, d'un prêt ou d'une garantie de prêt pouvant atteindre 50k\$
  - Pour faire une demande, communiquez avec votre MRC. Toutes les coordonnées par région sont disponibles sur la page du programme, au bas du [lien suivant](#).
- Maintien en emploi ([PACME](#))
  - Soutien direct aux entreprises connaissant une réduction de leurs activités.
  - Soutien financier direct pour favoriser la formation et l'implantation de bonnes pratiques en gestion des RH, et optimiser le fonctionnement des entreprises
  - Formulaire de demande de renseignements [en ligne](#)

# 6. Ressources légales

## 6.1 Assemblées du conseil d'administration et AGA

- Le service juridique du RLSQ (Regroupement Loisir et Sport du Québec) a mis [en ligne](#) les recommandations pour tenir une assemblée de CA sans être physiquement rassemblé.
- Un petit [guide](#) pour les assemblées et assemblées générales de CA a également été publié par le RLSQ

# 6. Ressources légales

## 6.2 Évaluation de l'impact de la pandémie sur votre organisme

- Le service juridique du RLSQ (Regroupement Loisir et Sport du Québec) a mis [en ligne](#) un texte pour vous guider dans l'évaluation de l'impact à moyen terme que pourrait avoir la pandémie sur votre organisation, le tout en 6 questions.

# 7. Activités

## 7.1 Pendant l'arrêt



- Garder un encadrement sain et sécuritaire en tout temps!
- Ressources externes
  - [INS Québec](#)
    - On y retrouve des capsules très intéressantes!
  - [Gymnastique Québec](#)
  - [Sport Bien Être](#)
  - [Sport'Aide](#)
- Pour les entraîneurs
  - Modules multisports en ligne avec [coach.ca](#)
  - Modules [en ligne](#) ALLEZ à l'eau!
    - Il est intéressant de savoir que le site [artisticswimmingcoach.ca](#) a été ouvert gratuitement à tous pour une période indéterminée. Nous vous invitons à le consulter pour une foule d'outils liés au sport!

# 7. Activités

## 7.2 Sport-études



- Le MEES (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur) nous dictera les directives à suivre lorsque le retour à l'école secondaire sera possible.
- Pour le moment, la fédération a **strictement suspendu toutes les activités de natation artistique** sur le territoire du Québec.
- Il sera important que toute activité de reprise corresponde aux normes demandées, qu'elles soient celles du protocole Sport-Études, ou de nouvelles règles émises à la suite de la pandémie de COVID-19 que l'on connaît.
- La fédération s'engage à communiquer les informations dans les meilleurs délais à tous les clubs concernés.

# 7. Activités

## 7.3

### En prévision de la reprise



- **Respect des consignes de toutes les autorités concernées:**
  - Santé publique
  - Tous les ministères
  - Municipalités
  - Propriétaires d'installation (villes, commissions scolaires, privées, etc.)
  - Régisseurs aquatiques
- **Adaptation:**
  - Création d'un contenu répondant aux nouvelles normes exigées, particulièrement pour l'aspect de distanciation sociale
- **Camps de jour potentiellement permis**
- **Ouverture du secteur possiblement faite par étapes**
  - Activité à l'extérieur, activité individuelle ou familiale, activité en petits groupes, activités en équipe, etc.
- **Opportunité de travailler des habiletés plus générales**
  - Yoga, Pilates, flexibilité, musculation
  - Théâtre, expression, danse, musicalité



# 7. Activités

## 7.4

### Fonds Sport Québec



- Les présidents de clubs et entraîneurs-chefs (groupe Divisions) ont reçu ou recevront un courriel avec toutes les informations relatives à l'utilisation potentielle du Fonds Sport Québec. Avec ce fonds, il est possible de convertir la portion équivalente aux services non dispensés en don et d'offrir un reçu fiscal aux donateurs (avec la venue des remboursements de frais de compétition payés)
  - **Par exemple:** un athlète a payé 150\$ pour participer à des activités sportives du 1er janvier au 30 juin 2020, mais le club a fermé ses portes le 16 mars selon les recommandations gouvernementales. Dans ce cas, la portion utilisée correspond à 12 semaines sur un total de 27, soit 45%. La différence correspond donc à la portion non utilisée, soit 55%. Le montant qui pourrait être considéré comme un don serait de 83\$ ( $150\$ * 55\%$ ).
- Sport Québec applique des frais de gestion sur chaque transaction.
- NAQ ne prendra aucuns frais dans le processus.

# 7. Activités

## 7.5

### Gestion du capital humain



- L'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés a publié quelques textes directement liés à la gestion du capital humain avec les impacts potentiels de la pandémie.
  - [Retour au travail: Faire de la santé mentale une priorité](#)
  - [COVID-19: gérer le retour au travail \(guide\)](#)
  - [Comment gérer dans un contexte jamais vécu auparavant](#)
  - [Agir en leader en contexte de crise](#)
- Le Conseil du Patronat du Québec a également mis [en ligne](#) une page incluant plusieurs réponses intéressantes liées à la COVID-19.
- L'Ordre des psychologues du Québec a mis [en ligne](#) une page incluant plusieurs guides adaptés pour différents groupes d'âge. Ils peuvent donner une bonne idée de ce que peuvent ressentir les enfants, adolescents ou personnes endeuillées, par exemple.
  - Une liste complète de ressources/articles (français et anglais) se trouve au bas de leur page.
- Le RLSQ a publié une [chronique juridique](#) sur la reprise et le refus potentiel de retour au travail par un employé

# 7. Activités

## 7.6

### Sauveteurs et requalifications



- Échéance de 45 jours pour requalifier votre brevet: [annonce de la Société de Sauvetage](#)
  - *La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) a annoncé en date du 27 mars 2020 qu'à partir du jour où la Direction de la santé publique autorisera la reprise des activités dans les lieux de baignade publics du Québec, le personnel de surveillance (surveillant-sauveteur, assistant surveillant-sauveteur ou moniteur en sécurité aquatique et sauvetage) aura une PÉRIODE MAXIMALE DE 45 JOURS CIVILS pour réussir un examen lui permettant de renouveler son certificat.*
  - *Durant cette période de 45 jours, le travail de surveillance pourra être confié à du personnel qui détient un certificat dont la date de délivrance est de maximum 2 ans et 3 mois avant la date officielle de reprise des activités dans les lieux de baignade publics autorisée par la Direction de la santé publique.*

# 8. Assurances et couverture en cas d'accident

## 8.1 Contexte



L'assurance couvre les activités « normales » qui sont habituellement offertes en natation artistique

Donc: encadrement direct, en piscine ou en milieu aquatique



La situation actuelle ne correspond pas tout à fait à une activité « normale ».

Il faut donc être prudent quant aux demandes faites aux participants et aux attentes qu'on a envers eux.

# 8. Assurances et couverture en cas d'accident

## 8.2 Formations en ligne ou à distance

- En termes de **responsabilité civile générale**, il n'y a pas d'exclusion spécifique au contrat d'assurance actuel en ce qui a trait aux formations offertes en ligne ou à distance.
- Ainsi:
  - Dans la mesure où l'entraînement fait généralement partie des services donnés par le club et qu'il est offert par les mêmes entraîneurs;

L'assurance s'appliquerait (sous réserves bien sûr des autres dispositions et exclusions de la police d'assurance).

ex: si recommande des exercices sur *bench press*, prend pour acquis qu'une autre personne est présente pour assurer la sécurité.

# 8. Assurances et couverture en cas d'accident

## 8.3 Précautions

- BFL Canada et le RLSQ suggèrent **fortement** que le formateur fasse des mises en garde d'usage au début de la formation en ligne
  - S'assurer que les lieux où l'activité se pratique dans la maison sont sécuritaires (comme ils le seraient si on se trouvait à l'endroit habituel pour les entraînements)
  - Que les équipements utilisés soient réglementaires (et non improvisés)
  - Que les mouvements soient faits sans forcer, pour éviter les blessures, et, qu'en cas de doute, l'athlète, s'abstienne de faire le mouvement
  - La séance d'entraînement doit être offerte **seulement aux membres** (Zoom permet d'enregistrer les présentations, ce qui fait craindre aux assureurs une diffusion à des personnes qui ne seraient pas aptes ou qualifiées).
- L'assurance des administrateurs et dirigeants ne comporte non plus aucune exclusion spécifique relativement à la question des formations en ligne ou à distance. Cependant, les administrateurs et dirigeants doivent mettre de l'avant et voir à ce que les exigences mentionnées ci-haut pour l'assurance civile soient scrupuleusement respectées pour que l'assurance des administrateurs et dirigeants puisse recevoir application.

# 8. Assurances et couverture en cas d'accident

## 8.3 Précautions (suite)

- « *Challenges* »
  - Il est important de faire preuve de prudence lorsque des défis sont lancés en ligne
  - Nous vous demandons de:
    - Bien identifier la clientèle cible
    - Offrir différents niveaux de difficulté possible selon les habiletés des participants
    - Identifier les exercices de préparation physique / récupération si requis
- [Rappel en matière d'assurance](#) de Natation Artistique Canada

# 9. Autres informations - Ressources supplémentaires

## Informations supplémentaires liées à la crise actuelle

- Gouvernement du Québec – page [COVID-19](#)
- Gouvernement du Canada – page [COVID-19](#)
- RLSQ – [page COVID-19](#)
- [Protégez-vous](#)
- Formations à distance par le [PNCE](#)
- Informations de l'Association des régisseurs aquatiques du Québec ([ARAQ](#))
- [Espace OBNL](#) – page [Gestion de crise](#)
- [Webinaire Konekt](#): pour aider à répondre à la crise, à récupérer et enfin à prospérer au-delà de la crise
- [Webinaire Gowling](#): Financial support for sports organizations during covid-19
- Réflexion sur le sport au niveau national (BC) – [ViaSport](#)



# 10. Phases de déconfinement de la pratique sportive

## 10.1 Phase 1

[Communiqué officiel de la DSLAP](#)  
[Communiqué de NAO](#)  
[Trousse et outils CNESSI](#)

- **Points à retenir:**
  - La pratique libre n'est pas une activité fédérée
  - La nage en eau libre n'apparaît pas à nos règlements de sécurité
    - Nous déconseillons donc à tous les clubs et entraîneurs de partager quelque plan d'entraînement que ce soit qui comportent une pratique en eau libre
  - Bien qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction et que nous travaillons étroitement avec le ministère, cette annonce ne nous donne pas le feu vert pour nos activités fédérées.
- **Sécurité avant tout**
  - Être accompagné
  - Avoir une bouée
  - Avoir une combinaison isothermique adéquate (selon la température de l'eau)
  - Avoir accès à un téléphone pour contacter les services d'urgence si nécessaire
  - LE TOUT DANS LE RESPECT DE LA DISTANCIATION SOCIALE (2m)

# **11. Pour toute question ou commentaire:**

[info@natation-artistique.quebec](mailto:info@natation-artistique.quebec)

Si vous remarquez une problématique dans l'information présentée (information non à jour, hyperlien non fonctionnel, etc.), ou si vous souhaitez que des données supplémentaires y soient ajoutées, merci de nous en aviser par courriel, afin que nous puissions faire évoluer le document et ainsi répondre à vos besoins!



**NATATION**  
**ARTISTIQUE**  
**QUÉBEC** 

**Ça va bien aller !**